

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2725

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 9°

objet : Regualification de l'avenue de Birmingham, réalisation du pont Schuman et regualification des quais Gillet et de la Gare d'eau - Individualisation complémentaire d'autorisations de programme

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Fih (pouvoir à M. Brillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2725**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 9°

objet : **Requalification de l'avenue de Birmingham, réalisation du pont Schuman et requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau - Individualisation complémentaire d'autorisations de programme**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport concerne l'individualisation complémentaire des autorisations de programme pour les acquisitions foncières et la première phase des travaux des opérations de requalification de l'avenue de Birmingham, de réalisation du Pont Schuman et de requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau à Lyon 4° et Lyon 9°.

Ces opérations ont été inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 au titre de la politique publique C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement.

Par délibération n° 2004-1935 du 14 juin 2004, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation partielle d'une somme de 2 M€ TTC pour réaliser les phases d'études et de concertation (opération n° 0934) du pont Schuman et des voiries du secteur.

Par délibération n° 2009-0841 du 6 juillet 2009, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération Pont Schuman et voiries connexes pour un montant de 13,4 M€ TTC (opération n° 0934).

Par délibérations n° 2011-2562 et 2011-2563 du 21 novembre 2011, le Conseil de communauté a :

- réaffirmé l'objet du projet de réalisation du pont Schuman et de la requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau sur les communes de Lyon 4° et Lyon 9° ainsi que l'objet du projet de requalification de l'avenue de Birmingham et des voiries du secteur Serin-Entrepôts à Lyon 4°,
- confirmé l'intérêt général de ces opérations à l'issue des enquêtes publiques,
- décidé la poursuite des procédures d'expropriation de la Communauté urbaine de Lyon,
- confirmé la demande de déclaration d'utilité publique des projets.

Descriptif des projets

Le pont Schuman permettra de reconsidérer l'ensemble urbain constitué des quartiers de Serin (Lyon 4°) et de Vaise (Lyon 9°) autour d'un réseau viaire formé de 3 ponts (Koenig, Clémenceau et Schuman) et de la passerelle Masaryk.

L'implantation de cet ouvrage entraîne, sur la rive gauche (Lyon 4°), la requalification du quai Gillet Nord, depuis le futur pont Schuman jusqu'à la rue des Entrepôts (en cohérence avec le projet d'aménagement du bas-port dans le cadre du projet global Rives de Saône). Sur la rive droite (Lyon 9°), l'accroche du pont rend obligatoire la modification et l'aménagement du quai de la Gare d'eau depuis la Saône jusqu'au carrefour de la rue de Saint Cyr et de la rue du 24 mars 1852 ainsi que les amorces des rues de la Claire et de Saint Cyr.

Dans le même secteur (Lyon 4°), la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse et notamment le creusement du tube dédié aux modes doux oblige à réaménager l'avenue de Birmingham et les voiries du secteur Serin/Entrepôts.

Les objectifs poursuivis par la Communauté urbaine sont les suivants :

- réorganiser les déplacements entre les deux rives de la Saône d'une manière plus équilibrée et modérée en relation avec le Val de Saône et les Monts d'Or,
- recomposer l'entrée de la ville de Lyon, tout en qualifiant les espaces de proximité et en améliorant les liaisons inter quartiers entre Vaise et Lyon 4°, en améliorant l'accès aux commerces et aux pôles de transports, culturels et administratifs,
- requalifier l'ensemble des voiries du secteur Birmingham, Serin et Entrepôts et assurer la continuité des déplacements modes doux et transports en commun à la sortie du second tube du tunnel de la Croix Rousse,
- favoriser le développement des modes doux (en cohérence avec le plan modes doux de la Communauté urbaine et avec l'aménagement des bas-ports prévu dans le cadre du projet Rives de Saône) et améliorer l'accessibilité piétonne,
- assurer une bonne intégration et un bon fonctionnement des accroches du pont Schuman sur les deux rives en modifiant les profils des quais,
- accompagner la suppression de la circulation automobile sur la passerelle Masaryk.

Descriptif de la demande

La présente demande d'individualisation complémentaire des autorisations de programmes globales P09 - Création, aménagement et entretien de voirie et P12 - Ouvrages d'art et tunnels porte sur le financement de la première phase des travaux et sur les acquisitions foncières suivantes :

- acquisitions foncières et premiers travaux liés au réaménagement de l'avenue de Birmingham et des voiries du secteur Serin/Entrepôts à Lyon 4° (opération n° 2019), ainsi qu'à la requalification du quai Gillet à Lyon 4° (opération n° 2020), du quai de la Gare d'eau à Lyon 9° (opération n° 2021). Ces travaux comprennent :
 - . la réalisation des déviations de réseaux sur les rives droite et gauche,
 - . la réalisation des travaux d'assainissement spécifiques en rive gauche,
 - . la réalisation des travaux de voirie et réseaux divers (VRD) sur l'avenue de Birmingham et les voiries du secteur Serin Entrepôts,
 - . la réalisation des travaux relatifs à l'éclairage public et à la signalisation lumineuse et tricolore.
- travaux préparatoires liés à la réalisation pont Schuman (opération n° 2018). Ces travaux comprennent :
 - . le déplacement de la zone d'alternat pour la navigation,
 - . l'aménagement de l'aire d'accueil des péniches en rive droite pendant la durée des travaux,
 - . le reprofilage du mur de quai en rive droite,
 - . la prise en charge et le traitement des sédiments et autres déblais.

Echéancier prévisionnel de réalisation de la première phase de travaux

- consultation des entreprises : 2011-2012,
- première phase de travaux du pont : avril à automne 2012,
- déviations de réseaux pour les voiries : 1er semestre 2012,
- travaux préparatoires des voiries : juin 2012.

Pour information, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale sera nécessaire ultérieurement pour la réalisation de l'ouvrage d'art et pour la requalification des quais Gillet et de la Gare d'eau.

En conséquence, il est proposé d'individualiser 29 566 480 € TTC en dépenses d'investissement et 302 000 € en recettes sur le budget principal et le budget annexe des eaux réparties comme suit :

		Dépenses (en € TTC)	Recettes (en € TTC)
opération n° 2018 Lyon 4°/9° - Pont Schuman <i>Travaux préparatoires</i>	investissement	9 208 480	110 000
opération n° 2019 Lyon 4° - Avenue de Birmingham <i>Déviations de réseaux/travaux éclairage public/Signalisation lumineuse/voirie et réseaux divers</i>	investissement	14 126 000	124 000
opération n° 2020 Lyon 4° - Quai Gillet <i>Travaux éclairage/signalisation lumineuse/déviations réseaux</i>	investissement	4 676 000	68 000
opération n° 2021 Lyon 9° - Quai de la Gare d'eau <i>Travaux éclairage/signalisation lumineuse/déviations réseaux</i>	investissement	1 556 000	0
Total	investissement	29 566 480	302 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Confirme les opérations de réalisation du pont Schuman et de requalification de l'avenue de Birmingham, des quais Gillet et de la Gare d'eau.

2° - Décide l'individualisation complémentaire des autorisations de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels, sur l'opération n° 2018 et P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur les opérations n° 2019, 2020, 2021 à hauteur de 28 392 480 € TTC en dépenses d'investissement et 110 000 € en recettes à la charge du budget principal, réparties comme suit :

	Dépenses (en € TTC)	Recettes (en € TTC)
opération n° 0P12O2018 Lyon 4°/9° - Pont Schuman	9 208 480	110 000
opération n° 0P09O2019 Lyon 4° - Avenue de Birmingham	13 370 000	0
opération n° 0P09O2020 Lyon 4° - Quai Gillet	4 258 000	0
opération n° 0P09O2021 Lyon 9° - Quai de la Gare d'eau	1 556 000	0

Le montant total des autorisations de programme individualisée est complété pour un montant de 28 392 480 € en dépenses et de 110 000 € en recettes à la charge du budget principal réparti selon l'échéancier ci-dessous.

Le montant total des autorisations de programme individualisées est donc porté à 43 793 654 € en dépenses et à 110 000 € en recettes.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur les opérations n° 1P09O2019 et 1P09O2020 à hauteur de 1 174 000 € TTC en dépenses et 192 000 € en recettes sur le budget annexe des eaux, réparties comme suit :

	Dépenses (en € TTC)	Recettes(en € TTC)
opération n° 1P09O2019 Lyon 4° - Avenue de Birmingham	756 000	124 000
opération n° 1P09O2020 Lyon 4° - Quai Gillet	418 000	68 000

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complétée pour un montant de 1 174 000 € TTC en dépenses et de 192 000 € en recettes à la charge du budget annexe des eaux réparti selon l'échéancier ci-dessous.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 174 000 € en dépenses et à 192 000 € en recettes.

4° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexe des eaux - exercices 2012 et suivants - comptes 231 5 et 203 - fonctions 824 et 822.

		2012 (Montant en €)	2013 (Montant en €)	2014 (Montant en €)	Total (en € TTC)
opération n° 2018	dépenses	9 208 480	0	0	9 208 480
pont Schuman	recettes	110 000	0	0	110 000
opération n° 2019	dépenses	4 637 000	8 452 000	1 037 000 €	14 126 000
secteur Birmingham	recettes	124 000	0	0	124 000
opération n° 2020	dépenses	3 606 000	772 000	298 000	4 676 000
secteur Gillet	recettes	68 000	0	0	68 000
opération n° 2021	dépenses	583 000	792 000	181 000	1 556 000
secteur Gare d'eau	recettes	0	0	0	0
Total général dépenses		18 034 480	10 016 000	1 516 000	29 566 480
Total général recettes		302 000	0	0	302 000

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.